

NOUS ASSURONS, NOUS ACCOMPAGNONS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

NOTRE RAISON D'AGIR

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

- MUTUELLE OCIANE MATMUT -

EXERCICE CLOS LE 31.12.2021



Mutuelle  
**Ociane Matmut**

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>5</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>5</b>
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>5</b>
<b>C. Profil de risque</b> .....	<b>6</b>
<b>D. Valorisation à des fins de solvabilité</b> .....	<b>7</b>
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>7</b>
<b>PARTIE A - ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>8</b>
<b>A1- Présentation de l'activité</b> .....	<b>8</b>
<b>A2 – Résultats de souscription</b> .....	<b>9</b>
<b>A3 – Résultats des investissements</b> .....	<b>10</b>
<b>A4 – Résultats des autres activités</b> .....	<b>10</b>
<b>A5 – Autres informations</b> .....	<b>11</b>
<b>PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>12</b>
<b>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b> .....	<b>12</b>
<b>B.2 Exigences de compétence et honorabilité</b> .....	<b>16</b>
<b>B.3 Gestion des risques</b> .....	<b>17</b>
<b>B.4. Système de contrôle interne</b> .....	<b>20</b>
<b>B.5. Fonction d'Audit Interne</b> .....	<b>23</b>
<b>B.6. Fonction Actuarielle</b> .....	<b>24</b>
<b>B.7. Sous-traitance</b> .....	<b>25</b>
<b>B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité</b> .....	<b>26</b>
<b>B.9. Autres informations</b> .....	<b>26</b>
<b>PARTIE C - PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>27</b>
<b>C1- Risque de souscription</b> .....	<b>28</b>
<b>C2 – Risque de marché</b> .....	<b>29</b>

<b>C3 – Risque de crédit .....</b>	<b>30</b>
<b>C4 – Risque de liquidité .....</b>	<b>31</b>
<b>C5 – Risque opérationnel .....</b>	<b>32</b>
<b>C6 – Autres risques importants .....</b>	<b>33</b>
<b>C7 – Autres informations.....</b>	<b>33</b>
<b>PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</b>	<b>34</b>
<b>D1- Actifs.....</b>	<b>35</b>
<b>D2 – Provisions techniques.....</b>	<b>38</b>
<b>D3 – Autres passifs .....</b>	<b>39</b>
<b>D4 – Méthodes de valorisation alternatives .....</b>	<b>40</b>
<b>D5 – Autres informations .....</b>	<b>40</b>
<b>PARTIE E - GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>41</b>
<b>E1- Fonds propres .....</b>	<b>41</b>
<b>E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....</b>	<b>42</b>
<b>E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 42</b>	
<b>E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....</b>	<b>43</b>
<b>E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....</b>	<b>43</b>
<b>E6 – Autres informations.....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS .....</b>	<b>44</b>

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2021, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Sam,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états réglementaires publics (en annexe).

## SYNTHESE

---

### A. ACTIVITE ET RESULTATS

---

Au 31 décembre 2021, la Mutuelle Ociane Matmut assure près 776 000 bénéficiaires dans un contrat de complémentaire Santé.

L'année 2021 a été marquée par une activité commerciale particulièrement soutenue. En effet, avec une progression de +4% de son portefeuille d'adhérents, la Mutuelle Ociane Matmut enregistre une performance dans un marché saturé.

- Le chiffre d'affaires atteint 388.1 millions d'euros, en hausse de 7% par rapport à 2020 ;
- La charge de prestations s'établit quant à elle, à 323.5 M€, en hausse de 14% par rapport à l'année précédente.

En effet, l'année 2020 avait été marquée par un renoncement aux soins pendant les mois de confinement liés à la pandémie COVID.

A l'inverse, l'année 2021 a enregistré un rattrapage des soins non réalisés en 2020, auquel s'est ajouté de fortes dépenses de santé sur les soins Optique / Dentaire / Audiologie pour lesquels la mutuelle propose des paniers sans reste à charge pour l'adhérent, dans le cadre de la réforme « 100% Santé ».

### B. Système de gouvernance

---

La gouvernance mutualiste de la Mutuelle Ociane Matmut garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la mutuelle et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Depuis 2018, le Groupe Matmut, dont Ociane Matmut est une des entités, s'est structuré juridiquement sous la forme d'une SGAM prudentielle.

Cette structuration a un double objectif :

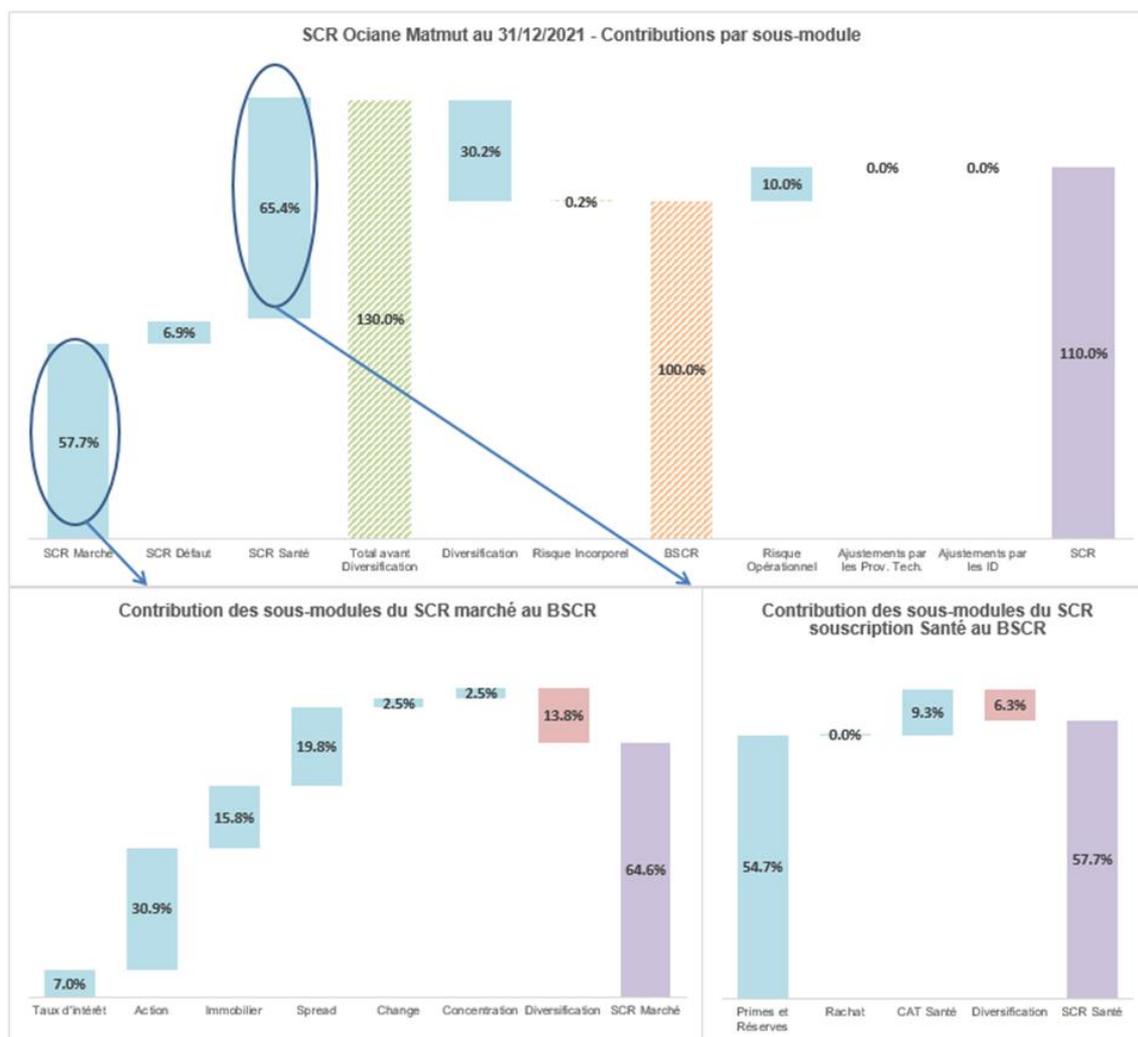
- Adapter le modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;

- Mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **SGAM Matmut** (tête de groupe), et de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

## C. Profil de risque

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



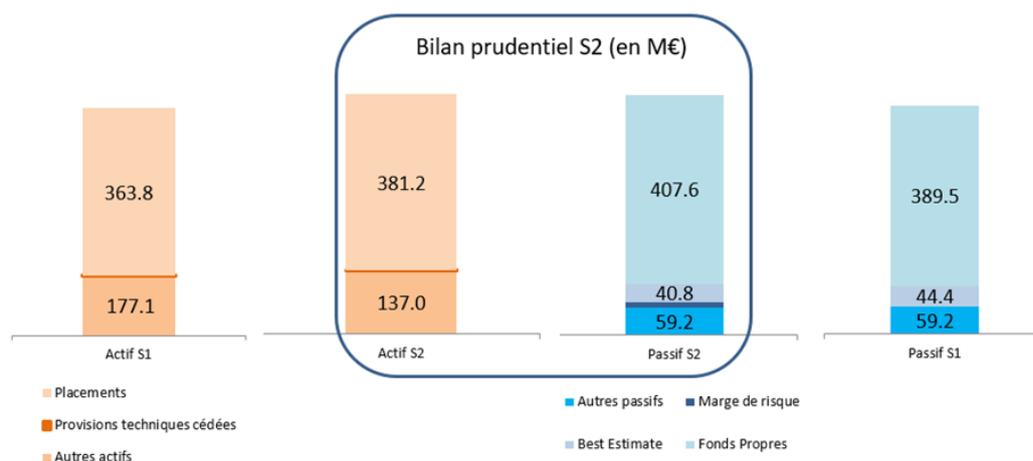
Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle représentant respectivement 65,4 % et 57,7% du total du BSCR.

Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé, avec un poids significatif. Le second est principalement composé du risque Action et du risque de Spread.

La Mutuelle Ociane Matmut est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...)

## D. Valorisation à des fins de solvabilité



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Le bilan 2021 de la Mutuelle Ociane Matmut se compose :

- à l'actif de 74% de placements (hors immobilier d'exploitation) et de 26% des autres actifs.
- au passif de 79% de fonds propres, 8% de Best Estimate, 37,5% de fonds propres, 2% de marge de risque et 11% d'autres passifs.

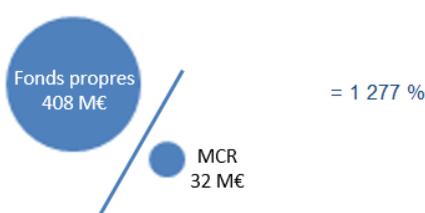
La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## E. Gestion du capital

### Ratio de solvabilité (SCR)



### Ratio de couverture (MCR)



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 127,7 millions d'euros ; et le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 31,9 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

- Plus de 3 fois le SCR avec un taux de couverture de 319,3 % ;
- Environ 12 fois le MCR avec un taux de couverture de 1 277 %.

La Mutuelle Ociane Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

## PARTIE A - ACTIVITE ET RESULTATS

### A1- Présentation de l'activité

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre près de 776.000 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2021 brut HT de 388,1 millions d'euros. Son activité repose principalement (99,7% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

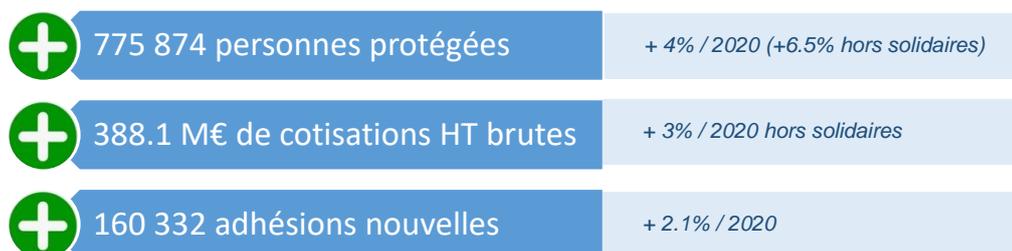
La mutuelle est affiliée à la SGAM MATMUT qui compte parmi ses affiliées, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, ainsi que les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties

La mutuelle est certifiée selon la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et a également obtenu le label engagé RSE (norme ISO26000).

La Mutuelle Ociane Matmut détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 2-Maladie
- 20- Vie – Décès
- 21-Nuptialité-Natalité

#### Chiffres clés



La Mutuelle Ociane Matmut poursuit sa dynamique de croissance. L'année 2021 est marquée par la progression de son portefeuille d'adhérents avec notamment :

- + 7,8% sur le marché des particuliers.
- + 12,9% sur les segments TPE et PRO,
- + 9% sur le marché collectif.

#### Faits marquants

Pour la Mutuelle Ociane Matmut, l'année 2021 a été marquée par différentes actions qui ont consisté à soutenir le développement commercial de la gamme Ociane Santé Évolution, ainsi que les ventes TNS et Entreprises, tout en maintenant un service de qualité envers ses adhérents.

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2021 a été marquée par plusieurs événements importants :

- Assumant son rôle mutualiste, la Mutuelle a intégré en 2021, pour l'ensemble de ses adhérents, et sans augmentation de cotisations des forfaits solidaires, dont le forfait d'aides psychologiques, ayant d'ailleurs été reconduit en 2022.

- La Mutuelle Ociane Matmut s'est également engagée à maintenir les tarifs 2021 en 2022 pour la plupart de ses adhérents. Cet effort a notamment pu être réalisé grâce à la bonne gestion et aux résultats des années précédentes.
- L'innovation reste par ailleurs un moteur de croissance pour la mutuelle. Ainsi, en 2021, de nouveaux services ont été développés, tels que l'application GoodMed qui permet de limiter les risques liés aux interactions médicamenteuses, ou encore la carte de Tiers-Payant accessible directement dans le Wallet (portefeuille numérique) d'un Smartphone.

Parallèlement, l'environnement réglementaire est resté très présent.

- Tout d'abord, la réforme de la « Résiliation Infra-Annuelle » s'est déployée en 2021. En effet, les adhérents de la mutuelle ont désormais la possibilité de changer d'organisme complémentaire à la date de leur choix, dès lors qu'ils ont acquis un an d'ancienneté. La pression concurrentielle s'est donc renforcée en 2021.
- Ensuite, après une année 2020 où certaines dépenses de santé ont été ralenties par l'épidémie COVID-19 (en lien avec les confinements), la réforme « 100% Santé » s'est massivement déployée, avec la mise en place des paniers labellisés en optique, dentaire et audioprothèse, qui permet d'offrir à tous les Français des soins de qualité sans reste à charge.

## Contrôle Ociane Matmut

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

## Noms et coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC Burette Moncey audit	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 quai de Paludate – 33800 Bordeaux

## A2 – Résultats de souscription

Le résultat technique s'établit à 14,8 millions d'euros, en diminution de -19.7 millions d'euros par rapport à 2020.

Cette diminution s'explique notamment par deux phénomènes.

- Tout d'abord, l'année 2020 avait été marquée par une baisse importante des dépenses de Santé du fait de la pandémie COVID-19 qui avait conduit à des renoncements aux soins pendant le confinement strict entre mi-mars et mi-mai 2020.
- Ensuite, les dépenses de santé 2021 ont connu une inflation importante due à la fois au rattrapage des soins non consommés en 2020 et au déploiement de la réforme « 100% Santé », avec notamment un recours important aux paniers de soins sans reste à charge sur les prothèses dentaires.

Dans ce contexte, le nombre d'adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut a continué de croître pour atteindre près de 776 000 personnes protégées, en augmentation de +4.3% par rapport à l'année précédente. Une augmentation favorable dans un marché saturé.

Ainsi, sur le marché des particuliers, le portefeuille hors produits solidaires a augmenté de près de 34.000 bénéficiaires, avec des adhésions en hausse sur la gamme Ociane Santé Evolution.

Sur le marché collectif, le portefeuille est également en croissance sur l'ensemble de ses segments d'activité, et plus particulièrement sur le segment des TNS.

Compte de résultat en K€	2021	2020	2021-2020	2021/2020
Total résultat de souscription	14 759	34 471	-19 712	-57%
Cotisations brutes	388 079	363 840	24 240	7%
Charges des prestations / provisions des contrats	-322 955	-284 032	-38 923	14%
Résultat de réassurance	55	-383	439	-114%
Produits de placements alloués	1 126	659	467	71%
Frais généraux	-51 547	-45 613	-5 934	13%

Le résultat technique de la Mutuelle s'établit donc à 14,8 millions d'euros avec :

- 388,1 millions d'euros de cotisations HT en augmentation de + 24,2 millions d'euros, soit +7% par rapport à 2020
- 323,5 millions d'euros de charges de prestations, y compris provisions pour sinistres à payer et frais de sinistre, en augmentation de 39,5 millions d'euros, soit une augmentation de 14% par rapport à 2020.
- Des frais généraux quasi-stables à 51 millions d'euros.

### A3 – Résultats des investissements

Le résultat financier 2021 s'élève à 11,8 millions d'euros, en augmentation de +6,2 M€ par rapport à 2020.

Montant en K€	2 021	2 020	2021/2020
Résultat financier	11 767	5 536	112.6%

Cette augmentation du résultat financier s'explique notamment par :

- Une augmentation de la rentabilité des actifs sous mandat de gestion.
- Les plus-values dégagées suite à la vente d'actions.

La trésorerie a fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict tout au long de l'année.

### A4 – Résultats des autres activités

La Mutuelle Ociane Matmut n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Par ailleurs, son résultat net est également impacté :

- De façon marginale, par d'autres produits et charges non techniques,
- Par d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en augmentation d'environ 7,2 millions d'euros :

<b>Montant en K€</b>	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>	<b>2021/2020</b>
Autres éléments non techniques	31	-35	66
Participation des salariés	-1 780	-1 534	-246
Résultat exceptionnel	0	419	-419
Impôt sur les sociétés	-5 572	-13 413	7 841
<b>Autres revenus et dépenses</b>	<b>-7 321</b>	<b>-14 562</b>	<b>7 241</b>

## A5 – Autres informations

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## **PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE**

---

### **B.1 Informations générales sur le système de gouvernance**

---

#### **B.1.1. Administration et direction de la Mutuelle Ociane Matmut**

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité. Il s'agit d'une société sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur opérationnel, nommé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et le Directeur opérationnel forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

##### **B.1.1.1. L'Assemblée Générale**

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

##### **B.1.1.2. Le Conseil d'Administration**

Il est composé de 24 à 30 membres nommés par l'Assemblée Générale. Au 31/12/2021, il comptait 27 administrateurs.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut s'appuie sur :

- **La Commission des Placements**

La Commission des Placements est composée de quatre à six membres nommés par le Conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut.

Le Conseil d'Administration choisit les membres de la Commission des Placements parmi les administrateurs.

Ses missions sont les suivantes :

- Etre en contact avec le gestionnaire de mandat en charge des placements d'Ociane Matmut (OFI Asset management)
- Proposer au Conseil d'Administration les orientations générales de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs en liaison avec l'organisme en charge des placements.
- S'assurer de la bonne application de la politique de placements et de l'allocation stratégique des actifs.
- Suivre la situation et le résultat des placements en s'appuyant sur les tableaux de bord de l'organisme en charge des placements.

La Commission des Placements rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'Administration qui conserve la responsabilité des décisions en matière de politique des placements.

Elle s'est réunie deux fois en 2021.

- **La Commission d'Entraide Mutualiste**

Cette Commission est composée d'administrateurs et d'adhérents désignés par le Conseil d'Administration. Elle est chargée d'étudier les demandes de secours exceptionnels présentées par des adhérents connaissant des difficultés d'ordre financier, ceci dans la limite d'un budget alloué chaque année par l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce budget, la Commission d'Entraide Mutualiste peut également accorder des subventions à des associations en faisant la demande. La Commission émet un avis sur ces demandes, avis qui est soumis au Conseil d'Administration pour décision.

La Commission est constituée de deux sous-commissions : une sous-commission « Nord » et une sous-commission « Sud » comportant respectivement 7 et 8 membres.

Un point sur les sommes allouées par la Commission d'Entraide Mutualiste est effectué lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'Administration de la Mutuelle Ociane Matmut bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

#### B.1.1.3 Le Directeur opérationnel

Le Directeur opérationnel est nommé par le Conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le Conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle et représente la Mutuelle dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au conseil d'administration.

#### B.1.1.4 Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la Mutuelle Ociance Matmut dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour la Mutuelle Ociane Matmut : le Président du Conseil d'administration et le Directeur opérationnel.

#### B.1.1.5 Les fonctions clés

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, la Mutuelle Ociane Matmut a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au Directeur général de la Sgam Matmut:

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au

comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

#### B.1.1.6 Changement important du système de gouvernance au cours de la période de référence

Aucun changement important n'est intervenu sur la période de référence dans le système de gouvernance de la Mutuelle Ociane Matmut.

### **B.1.2 Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la Mutuelle Ociane Matmut**

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut.

#### B.1.2.1 Les dirigeants

Les dirigeants de la Mutuelle Ociane Matmut ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

#### B.1.2.2 Les administrateurs

Les fonctions des membres des conseils d'administration et / ou de surveillance sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

## B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique de compétences et d'honorabilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'administration et Directeur opérationnel), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective Conseil d'Administration	Individuelle Dirigeants Effectifs
Marché de l'assurance	Domaine de compétence et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques
Marché financier	Disponibilité suffisante pour exercer ses missions
Stratégie du Groupe	Implication dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières
Modèle économique	<b>Fonctions clés</b>
Système de gouvernance	<b>Gestion des risques</b> : vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	<b>Actuariat</b> : connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité
	<b>Conformité</b> : connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité
	<b>Audit Interne</b> : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de Mutuelle Ociane Matmut lui permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

### Evaluation des compétences

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

#### Evaluation de l'honorabilité

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

## **B.3 Gestion des risques**

---

### **B.3.1. Organisation et fonctionnement du système de gestion des risques**

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, la Mutuelle Ociane Matmut a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que la Mutuelle Ociane Matmut est prête à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de la Mutuelle Ociane Matmut. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.

- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe avec les objectifs fixés,

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de la Mutuelle Ociane Matmut ainsi que les responsables de fonctions clés.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

### **B.3.2. Animation du système de gestion des risques**

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de la Mutuelle Ociane Matmut.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,

- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée la Mutuelle Ociane Matmut ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

### **B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. La Mutuelle Ociane Matmut utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de la Mutuelle Ociane Matmut lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

### B.3.3.1. Processus ORSA régulier

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le conseil d'administration.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées : La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).
  
- **La Phase 2** se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
  - Profil de risque et système de gestion des risques,
  - Scénarios de stress,
  - Et analyse de la solvabilité,
  
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

### B.3.3.1. Processus ORSA ponctuel

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d'événements internes ou externes, dès lors qu'ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements pour Sgam Matmut repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

## **B.4. Système de contrôle interne**

---

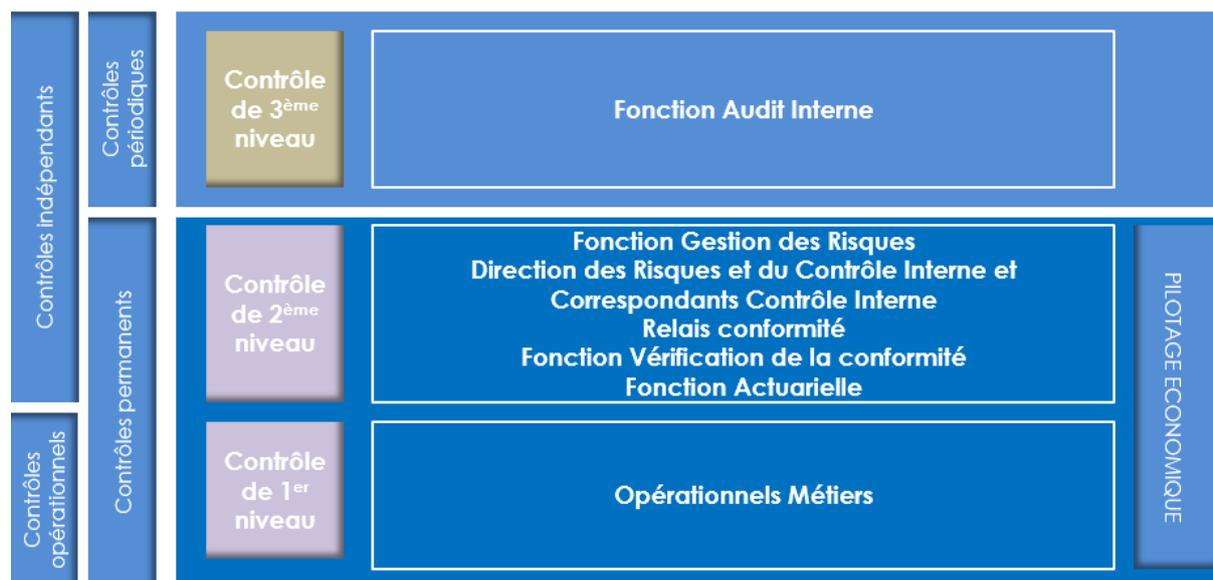
### **B.4.1 Description du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,

- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau. Il est réalisé au sein de la Mutuelle Ociane Matmut par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la construction des contrôles de niveau 1 et de valider la bonne exécution des contrôles de niveau 1.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
- Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.

- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

## **B.4.2. La fonction de vérification de la conformité**

### B.4.2.1. Description de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de la Mutuelle Ociane Matmut au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de la Mutuelle Ociane Matmut.

### B.4.2.2. Animation de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de la Mutuelle Ociane Matmut, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

## **B.5. Fonction d'Audit Interne**

---

### **B.5.1. Description de la fonction d'audit interne**

La fonction d'audit interne a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de la Mutuelle Ociane Matmut des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigations ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales, réglementaires, aux normes et aux usages professionnels et déontologiques, aux politiques et directives applicables au sein de la Mutuelle Ociane Matmut ainsi qu'aux orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés sur le périmètre de la Mutuelle Ociane Matmut pour garantir la régularité et la sécurité de toutes les opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des structures et des systèmes d'information et la pertinence des organisations en place,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec la stratégie globale définie par la Mutuelle Ociane Matmut et qu'ils ont été menés à bien comme prévu,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques ainsi que les dispositifs de contrôle opérés par le système de contrôle interne.

### **B.5.2 Animation de la fonction d'audit interne**

La fonction d'audit interne est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques et tenant compte des propositions des responsables de la Mutuelle Ociane Matmut ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la Mutuelle Ociane Matmut. Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de toute remise en cause de ce principe d'indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne,
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- l'affectation des auditeurs de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction audit interne sont formalisés dans la politique d'audit interne et la charte d'audit interne.

## **B.6. Fonction Actuarielle**

---

### **B.6.1. Description de la fonction actuarielle**

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,

- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Mutuelle Ociane Matmut,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de la Mutuelle Ociane Matmut, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

### **B.6.2. Animation de la fonction actuarielle**

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

## **B.7. Sous-traitance**

---

La Mutuelle Ociane Matmut confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

### **B.7.1. Politique de sous-traitance**

L'externalisation de ces activités expose la Mutuelle Ociane Matmut à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Mutuelle Ociane Matmut a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

## B.7.2. Sous-traitance des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques

Les activités importantes ou critiques que la Mutuelle Ociane Matmut externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion de sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
	Délégation tiers payant
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Gestion physique et électronique de documents
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique

La Mutuelle Ociane Matmut n'externalise aucune fonction clé.

## B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité

Le système de gouvernance la Mutuelle Ociane Matmut, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

## B.9. Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

## PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

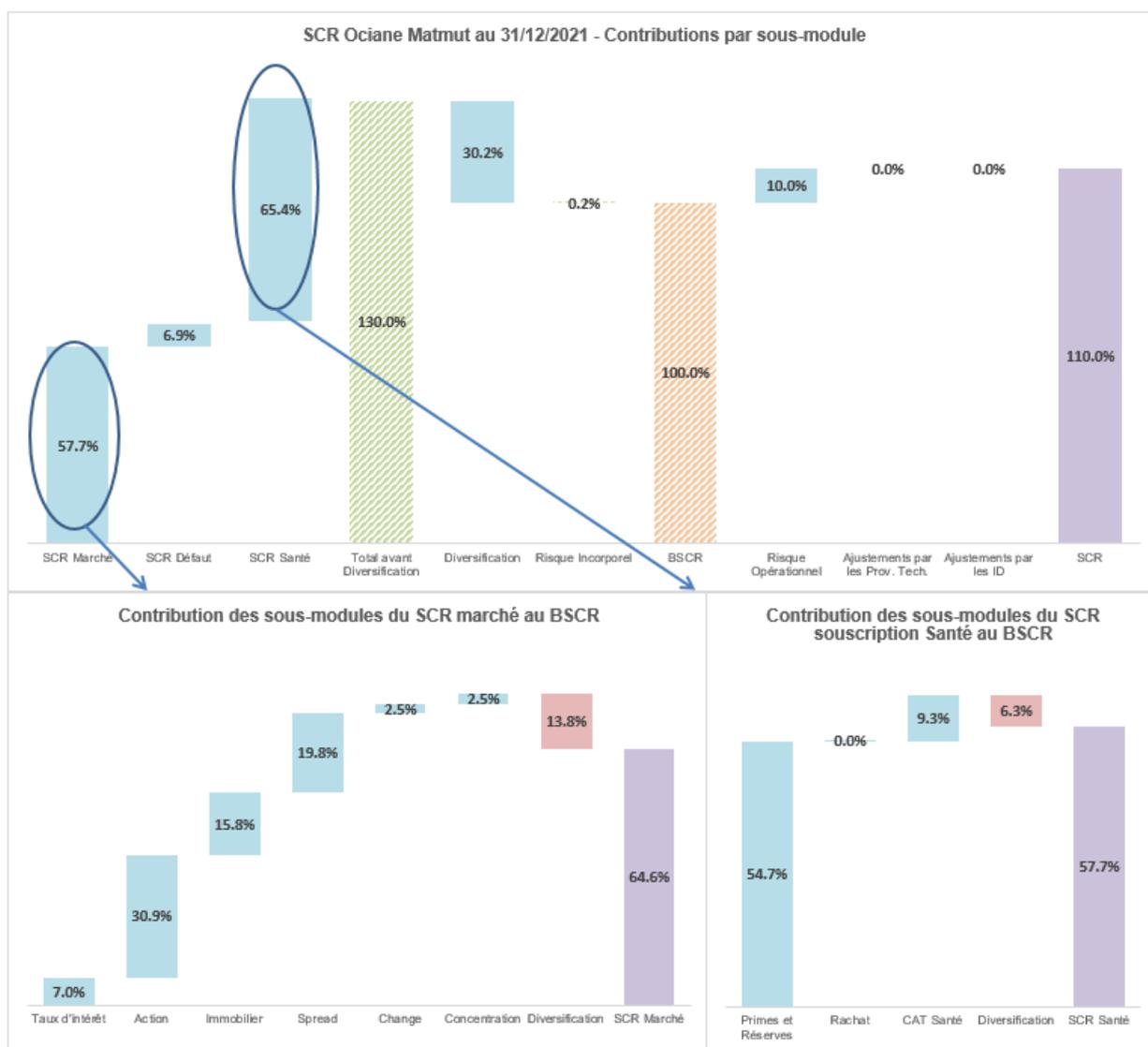
Les risques auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par Ociane Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.



Le profil de risque de la Mutuelle Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé.
- Le second est principalement composé du risque Action et du risque de Spread.

## C1- Risque de souscription

---

### Exposition au risque de souscription

---

La Mutuelle Ociane Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (0,3% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Le risque de souscription de la Mutuelle Ociane Matmut est donc uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui du marché des particuliers, celui des TNS et des TPE, celui des entreprises (PME et ETI) et celui des entreprises en pilotage partagé (risque coassuré).

Aucun changement important n'a affecté la période de référence.

### Concentration du risque de souscription

---

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

### Réduction du risque de souscription

---

La maîtrise du risque de souscription s'appuie sur :

- Le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, P/C rétrospectifs et prospectifs...)
- La construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription.

### Sensibilité du risque de souscription

---

La Mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le stress de souscription retenu a consisté à simuler des impacts durables du scénario n°4 défini dans le pré-rapport HCAAM :

- Décroisement des domaines d'intervention AMO/AMC : l'AMC ne conservant que les actes du « 100% Santé », les actes pharmacie à service rendu faible ou modéré, les dépassements d'honoraires et la Chambre particulière.

- La baisse de la « matière assurable » est chiffrée à hauteur de -40% à partir de 2023, réduisant le volume de prestations assurées de -40% avec un report symétrique sur les cotisations (-40% également).
- Aucun effet de baisse supplémentaire des adhérents n'est simulé.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré le choc de souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

## C2 – Risque de marché

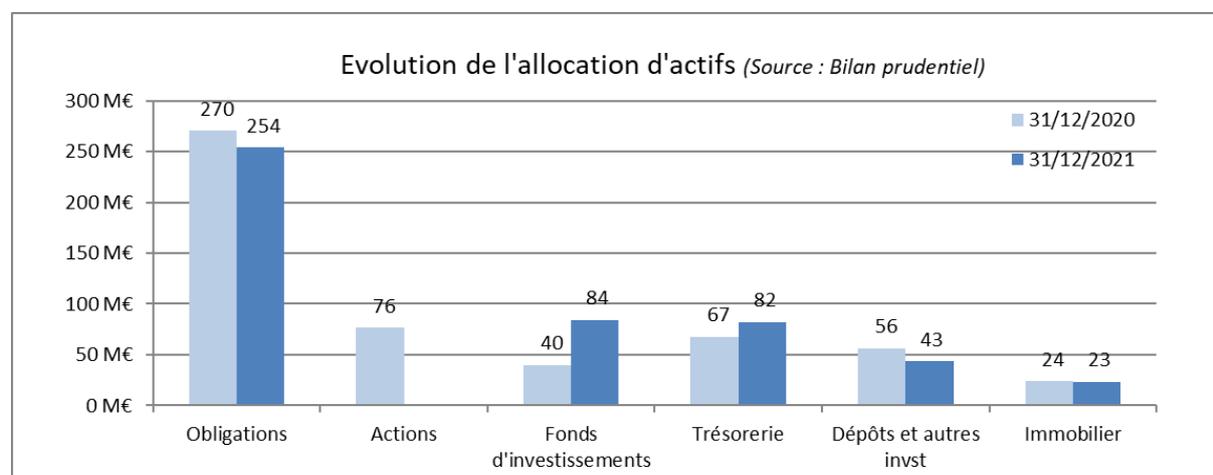
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

### Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 487 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 533 millions d'euros en 2020.

Cette diminution s'explique par la vente d'actions non cotées qui étaient valorisées, au 31/12/2020 selon la réglementation, en fonction des fonds propres prudentiels de l'organisme d'assurance référencé.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs d'Ociane Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 67 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2021 (en M€)		
Risque de marché après diversification	<b>67</b>	100%
Risque Taux d'intérêt	17	25%
Risque Action	30	45%
Risque Immobilier	6	8%
Risque de Spread	31	46%
Risque de Concentration	9	13%
Risque de Change	8	12%
Diversification	<b>-33</b>	-50%

## Réduction du risque de marché

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de marché.

## Sensibilité du risque de marché

La mutuelle Ociane Matmut réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Ces scénarios sont définis pour être applicables à l'ensemble de la SGAM Matmut.

Dans l'ORSA 2021, le scénario de stress financier simulé est inspiré des tests de résistance communiqués par le Comité Européen du Risque Systémique. Ce test de résistance a été calibré, afin de prendre en compte la vulnérabilité du système financier à l'impact d'une pandémie de coronavirus, avec les hypothèses suivantes :

- Chute brutale des marchés Actions, puis forte remontée,
- Simulation de taux swap négatifs,
- Fort écartement des spreads,

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

## C3 – Risque de crédit

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la Mutuelle Ociane Matmut est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

## Exposition au risque de crédit

---

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Elle est autant exposée au titre des expositions de type 1, que des expositions de type 2.

A noter que toutes les contreparties de type 1 sont de rating A ou AA.

Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut possède un seul réassureur (AESIO), dont le volume des provisions en réassurance est relativement faible (0,2 M€). La probabilité de défaut qui lui est associée est fonction de son ratio de solvabilité.

Ainsi, du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 8 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se décompose de la façon suivante :

SCR de Contrepartie (en M€)		
Risque de marché après diversification	<b>8</b>	<b>100%</b>
Type 1	5	60%
Type 2	4	47%
Diversification	-1	-7%

## Concentration du risque de crédit

---

Il est détecté une concentration relativement importante sur un établissement dans l'évaluation du risque de contrepartie de type 1. Toutefois, compte-tenu du rating de cet émetteur, aucune action spécifique n'est développée.

## Réduction du risque de crédit

---

Compte tenu du faible poids du SCR de contrepartie dans le SCR, de la bonne notation des établissements de crédit, ainsi que du faible poids de la réassurance, aucune action de sélection ou de diversification sur ce risque n'est développée.

## Sensibilité du risque de crédit

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## C4 – Risque de liquidité

---

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif.

Ainsi, la trésorerie de la Mutuelle Ociane Matmut fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale de la Mutuelle Ociane Matmut et la Direction Financière de la mutuelle :

- Chaque jour, les soldes de tous les comptes de trésorerie sont vérifiés.
- Les mouvements, relatifs aux frais de fonctionnement, sont contrôlés au regard des prévisions, et validés avant leur enregistrement comptable.
- Dès que les comptes courants de cotisations atteignent un certain seuil, fixé par la Direction Générale, le solde est systématiquement rapatrié vers les comptes de trésorerie rémunérés.

## Bénéfices attendus sur les primes futures

---

Actuellement, la Mutuelle Ociane Matmut détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats sont les suivants :

Ligne d'activité (LoB)	2021 (en K€)
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	3 900

## C5 – Risque opérationnel

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

### Exposition au risque opérationnel

---

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 10% du BSCR. Il s'établit à 11 642 K€.

Ociane Matmut a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- Risques liés à la continuité d'activité
- Risques liés à la sous-traitance
- Risques de non qualité des données
- Risques de non-conformité

### Réduction du risque opérationnel

---

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Ociane Matmut s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- La mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
  - La politique de contrôle interne,
  - La politique de continuité d'activité,
  - La politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

- La mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

A titre spécifique, la mutuelle s'appuie également sur une cartographie des risques majeurs. Ainsi, en 2020, la cartographie des risques top-down d'Ociane Matmut a été refondue. En 2021, elle a fait l'objet d'une actualisation. Ces travaux ont permis de retenir 9 risques majeurs qui font l'objet d'un suivi particulier :

- Risque de mauvaise projection des tarifs et/ou des prestations
  - Le risque d'offre inadaptée au marché
  - Le risque de « bande passante » informatique insuffisante par rapport aux besoins
  - Le risque réglementaire et de non-conformité (pesant sur le développement de la mutuelle)
  - Le risque d'émergence de concurrents disrupteurs
  - Le risque de cyber-risque / cyber-attaques
  - Le risque d'inefficience de la gestion des emplois, des compétences et des impacts du télétravail
  - Le risque de fraude interne et externe
  - Le risque de baisse des rendements financiers
- L'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
  - Les procédures mises en place dans le cadre de la certification ISO 9001.

## **C6 – Autres risques importants**

---

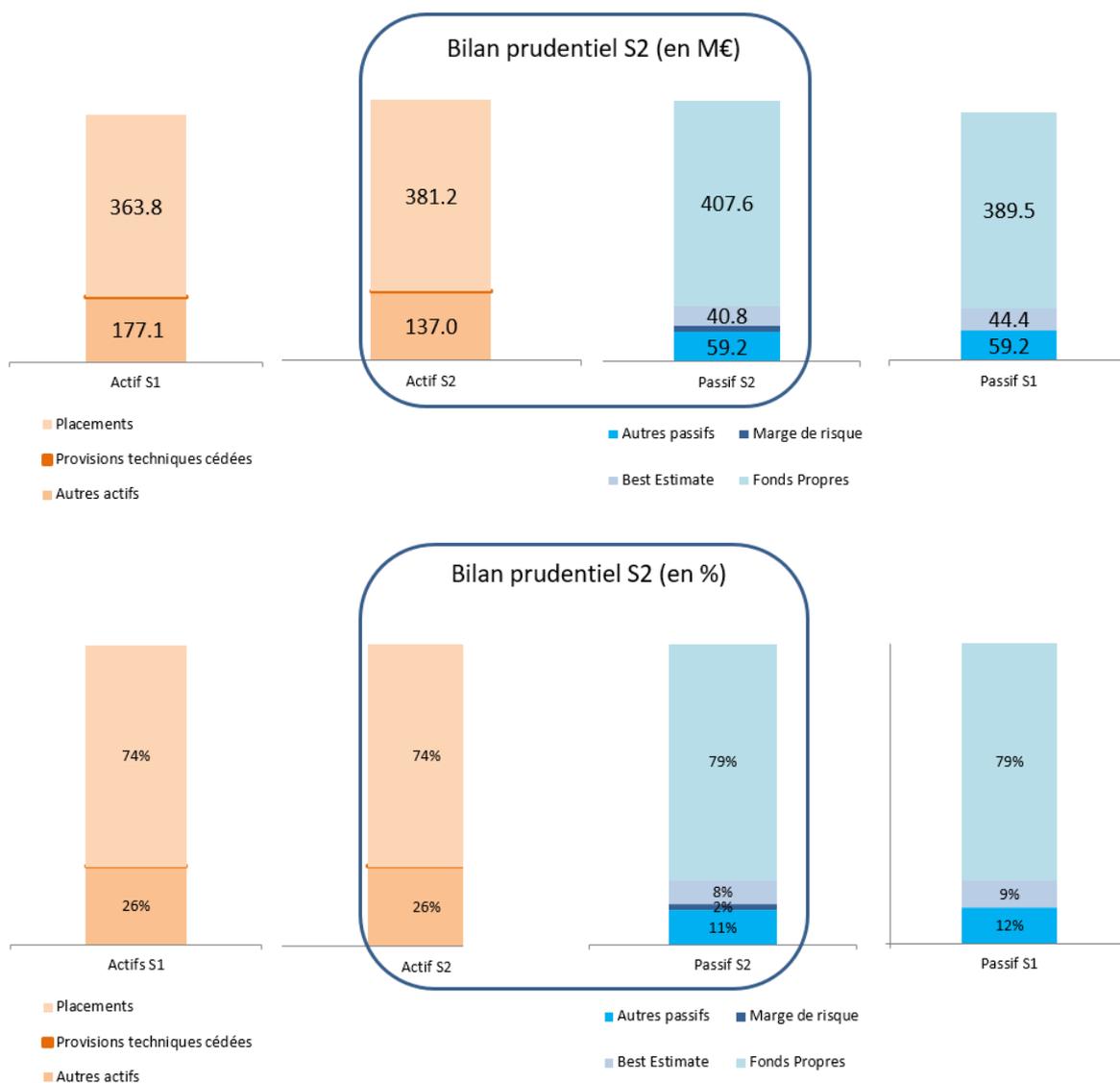
La mutuelle n'identifie pas d'autres risques.

## **C7 – Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

## PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	381 221	363 782	17 439
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
Actions	1	1	0
Obligations	253 656	242 149	11 507
Fonds d'investissement	84 277	78 344	5 932
Autres	43 277	43 277	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	23 089	10 614	12 476
Provisions techniques cédées	202	228	-26
Prêts	1 076	1 076	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	112 794	117 343	-4 549
Actifs incorporels	270	4 819	-4 549
Dépôts auprès des cédantes	275	275	0
Créances nées d'opérations d'assurance	16 840	16 840	0
Créances nées d'opérations de réassurance	32	32	0
Autres créances	13 034	13 034	0
Trésorerie	82 343	82 343	0
<b>Total actif</b>	<b>518 382</b>	<b>493 042</b>	<b>25 340</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	40 808	44 370	-3 563
Marge de risque	10 725		10 725
Impôts différés passif	0		0
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	3 101	3 101	0
Autres provisions	557	557	0
Autres dettes	55 541	55 541	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	55 541	55 541	0
<b>Total passif</b>	<b>110 732</b>	<b>103 570</b>	<b>7 163</b>
Excédent de l'actif sur le passif	407 650	389 473	18 177

Le bilan prudentiel de la Mutuelle Ociane Matmut atteint 518,4 millions d'euros selon les normes prudentielles.

Ses placements, pour 381 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2021, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 67% des actifs financiers sont placés en obligations, 22% en fonds d'investissements, et 11% en dépôts.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux excédents et ristournes, et de provisions d'égalisation.

Selon les normes "Solvabilité 2", la Mutuelle Ociane Matmut ne tient compte d'une seule ligne d'activité, celles de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé, l'activité "Vie" étant très minoritaire (0.3% des cotisations).

## D1- Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers. La Mutuelle Ociane Matmut ne détient pas d'actifs remis en garantie ou en nantissement.

### Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de la Mutuelle Ociane Matmut. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif

de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

## Méthodologies et hypothèses de valorisation

### Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

### Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

### Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

## Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	381 221	363 782	17 439
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	10	10	0
Actions	1	1	0
Obligations	253 656	242 149	11 507
Fonds d'investissement	84 277	78 344	5 932
Autres	43 277	43 277	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes ne font pas l'objet d'une actualisation.

### Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

### Autres postes

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Immobilisations corporelles pour usage propre	23 089	10 614	12 476
Provisions techniques cédées	202	228	-26
Prêts	1 076	1 076	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	112 794	117 343	-4 549
Actifs incorporels	270	4 819	-4 549
Dépôts auprès des cédantes	275	275	0
Créances nées d'opérations d'assurance	16 840	16 840	0
Créances nées d'opérations de réassurance	32	32	0
Autres créances	13 034	13 034	0
Trésorerie	82 343	82 343	0

### Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à SGAM Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de SGAM Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été pas actionné en 2021.

## D2 – Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la mutuelle pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la mutuelle sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées		
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables	
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques		0	44 370	202	228
	Meilleure estimation	40 808				
	Marge de risque	10 725				
	<b>Provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>44 370</b>	<b>202</b>	<b>228</b>	
<b>TOTAL</b>	Meilleure estimation	40 808				
	Marge de risque	10 725				

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Pour la Mutuelle Ociane Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes
- Provisions d'égalisation

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables. De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (0.3% des prestations). Par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. La Mutuelle Ociane Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité, celle de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Au 31 décembre 2021, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32); elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimate futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

### Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des cadences de règlement.

### Informations complémentaires

---

La Mutuelle Ociane Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur, ni la courbe des taux transitoires, ni la déduction transitoire. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## D3 – Autres passifs

---

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

---

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

### Impôts différés passifs

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
  - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - Le taux d'imposition retenu pour 2021 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée
- En cas de dégagement d'un impôt différé actif, l'impôt différé actif est plafonné à zéro, et n'est donc pas comptabilisé à l'actif du bilan prudentiel.

### Autres postes

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

## **Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles**

---

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe.

## **Engagements hors bilan**

---

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la SGAM Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2021.

## **D4 – Méthodes de valorisation alternatives**

---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

## **D5 – Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

## PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

### E1- Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la Mutuelle Ociane Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2021	2020	2021 / 2020
<b>Fonds propres</b>	<b>389 473</b>	<b>371 393</b>	<b>5%</b>
Fonds initial	1 010	1 010	0%
Réserves et résultat	388 463	370 384	5%
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>18 177</b>	<b>61 102</b>	<b>-70%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	29 915	87 396	-66%
Revalorisation des PT y compris MR	-7 163	-7 784	-8%
Revalorisation des Créances de réassurance	-26	-5	437%
Réévaluation autres actifs	-4 549	-2 500	82%
Impôts différés	0	-16 007	-100%
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>407 650</b>	<b>432 495</b>	<b>-6%</b>

### Classification des fonds propres

Les Fonds Propres de la Mutuelle Ociane Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 319%, les fonds propres prudentiels pour 408 millions d'euros couvrent près de 3,2 fois le SCR.

Montants en K€	2021	2020	2021 / 2020
<b>Fonds propres de base</b>	<b>407 650</b>	<b>432 495</b>	<b>-6%</b>
niveau 1 non restreint	407 650	432 495	-6%
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>407 650</b>	<b>432 495</b>	<b>-6%</b>
niveau 1 non restreint	407 650	432 495	-6%
<b>MCR</b>	<b>31 919</b>	<b>30 845</b>	<b>3%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1277.2%</b>	<b>1402.2%</b>	<b>-9%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>407 650</b>	<b>432 495</b>	<b>-6%</b>
niveau 1 non restreint	407 650	432 495	-6%
<b>SCR</b>	<b>127 675</b>	<b>123 378</b>	<b>3%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>319.3%</b>	<b>350.5%</b>	<b>-9%</b>

Au 31/12/2021, le ratio de solvabilité s'élève à 319.3% contre 350.5% en 2020. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du SCR Santé, ainsi que la disparition de l'impôt différé passif, qui ne sont pas compensées par la baisse du SCR de marché.

## E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Ociane Matmut démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

La Mutuelle Ociane Matmut n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2021	SCR 2020
<b>Risque de marché</b>	<b>66 929</b>	<b>86 443</b>
Risque taux d'intérêt	16 949	14 352
Risque action	29 963	48 956
Risque immobilier	5 545	5 666
Risque de spread	31 085	34 252
Risque de change	8 115	3 457
Risque de concentration	8 599	18 671
Diversification entre les modules marché	-33 327	-38 911
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>8 034</b>	<b>8 732</b>
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>75 873</b>	<b>71 511</b>
Santé similaire à la Vie		
Santé similaire à la Non-Vie	75 193	70 872
Risque CAT santé	2 558	2 403
Diversification entre les modules Santé	-1 878	-1 764
<b>Diversification</b>	<b>-35 020</b>	<b>-38 456</b>
<b>Risque sur les immobilisations incorporelles</b>	<b>216</b>	<b>240</b>
<b>SCR de base</b>	<b>116 032</b>	<b>128 470</b>
Risque opérationnel	11 642	10 915
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techn	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	-16 007
<b>SCR</b>	<b>127 675</b>	<b>123 378</b>
<b>MCR</b>	<b>31 919</b>	<b>30 845</b>

Le SCR augmente de 4,3 millions d'euros, soit +3,5%. Cette hausse s'explique par différents effets :

- Tout d'abord, les effets majorant le SCR sont les suivants :
  - L'ajustement pour impôts différés disparaît suite à la baisse des plus-values latentes (en lien notamment avec la vente d'actions non cotées)
  - Le SCR Santé augmente quant à lui du fait de l'accroissement du portefeuille d'adhérents et de l'augmentation des provisions techniques.
- A l'inverse, le SCR de marché diminue sous l'effet de la baisse des sous-modules Actions et Concentration.

## E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour l'entité qui n'utilise pas de modèle interne.

#### **E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

#### **E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

#### **E6 – Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité  
et  
la situation financière**

**Mutuelle Ociane Matmut**

**ANNEXE**

**ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Données au 31 décembre 2021  
en milliers d'euros**

Devise d'affichage : k EUR

## S.02.01.02

### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	270
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	23 089
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	381 221
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	1
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	1
Obligations	R0130	253 656
Obligations d'État	R0140	20 836
Obligations d'entreprise	R0150	174 560
Titres structurés	R0160	58 260
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	84 277
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	42 176
Autres investissements	R0210	1 101
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 076
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 076
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	202
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	202
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	202
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	275
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	16 840
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	32
Autres créances (hors assurance)	R0380	13 034
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	82 343
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>518 382</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	51 533
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	51 533
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	40 808
Marge de risque	R0590	10 725
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	557
Provisions pour retraite	R0760	3 101
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	8 269
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	47 272
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>110 732</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>407 650</b>

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	386 984															386 984
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	2 370															2 370
Net	R0200	384 614															384 614
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	386 984															386 984
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	2 370															2 370
Net	R0300	384 614															384 614
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	301 985															301 985
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	2 300															2 300
Net	R0400	299 686															299 686
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410	-821															-821
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500	-821															-821
Dépenses engagées	R0550	76 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 900
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																76 900

Devise d'affichage : k EUR

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfiques	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410				1 095					1 095
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500				1 095					1 095
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510				1 095					1 095
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600				1 095					1 095
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610				2 685					2 685
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700				2 685					2 685
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710				-529					-529
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800				-529					-529
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	2 129	0	0	0	0	2 129
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	1 488																1 488
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-28																-28
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	1 516																1 516
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	39 319																39 319
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	230																230
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	39 090																39 090
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	40 808																40 808
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	40 606																40 606
<b>Marge de risque</b>	R0280	10 725																10 725
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	51 533																51 533
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	202																202
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	51 331																51 331

**Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160				0	0	-17	1	1	-5	1	
N-8	R0170		17 095	179	0	2	2	-5	-7	-5		
N-7	R0180	199 701	19 023	220	24	7	-27	-22	-20			
N-6	R0190	204 507	17 942	363	-127	-16	-2	0				
N-5	R0200	212 701	17 083	729	13	144	42					
N-4	R0210	218 615	19 846	294	199	0						
N-3	R0220	237 037	19 401	584	218							
N-2	R0230	250 054	23 525	679								
N-1	R0240	221 169	35 071									
N	R0250	274 456										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	-7	-54
	R0160	1	-20
	R0170	-5	17 262
	R0180	-20	218 904
	R0190	0	222 666
	R0200	42	230 711
	R0210	0	238 954
	R0220	218	257 241
	R0230	679	274 258
	R0240	35 071	256 240
	R0250	274 456	274 456
Total	R0260	310 435	1 990 618

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160				0	0	-17	1	1	-5	1	
N-8	R0170		17 095	179	0	2	2	-5	-7	-5		
N-7	R0180	199 701	19 023	220	24	7	-27	-22	-20			
N-6	R0190	204 507	17 942	363	-127	-16	-2	0				
N-5	R0200	212 701	17 083	729	13	144	42					
N-4	R0210	218 615	19 846	294	199	0						
N-3	R0220	237 037	19 401	584	218							
N-2	R0230	250 054	23 525	679								
N-1	R0240	221 169	35 071									
N	R0250	274 456										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	-7
	R0160	1
	R0170	-5
	R0180	-20
	R0190	0
	R0200	42
	R0210	0
	R0220	218
	R0230	679
	R0240	35 071
	R0250	272 179
Total	R0260	308 158

Devise d'affichage : k EUR

### S.23.01.01 - 01

#### Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 010	1 010		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	406 640	406 640			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>407 650</b>	<b>407 650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	407 650	407 650	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	407 650	407 650	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	407 650	407 650	0		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	407 650	407 650	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>127 675</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>31 919</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>3.19</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>12.77</b>				

Devise d'affichage : k EUR

### S.23.01.01 - 02

#### Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	407 650
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 010
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>406 640</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	3 900
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>3 900</b>

Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	66 929		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 034		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	75 873	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Diversification	R0060	-35 020		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	216		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>116 032</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	11 642
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>127 675</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	127 675
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-32 978

Devise d'affichage : k EUR

**S.28.02.01**

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL) C0010	Résultat MCR(NL,NL) C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		20 037	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) C0030	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) C0040	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) C0050	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	40 606	385 709	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL) C0070	Résultat MCR(L,L) C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) C0090	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation) C0100	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation) C0110	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation) C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	20 037
Capital de solvabilité requis	R0310	127 675
Plafond du MCR	R0320	57 454
Plancher du MCR	R0330	31 919
MCR combiné	R0340	31 919
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	31 919

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	20 037	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel au dernier calcul)	R0510	127 675	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	57 454	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	31 919	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	31 919	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	31 919	3 700

NOTRE RAISON D'ÊTRE. NOTRE RAISON D'AGIR.



Mutuelle  
**Ociane Matmut**

35 rue Claude Bonnier  
33054 Bordeaux Cedex